



ILS SE GOINFRENT EN BLOQUANT NOS SALAIRES ET EN SUPPRIMANT DES EMPLOIS !

Dans chaque usine où il passe, le PDG du groupe Carlos Tavares ne manque pas une occasion de dire qu'on coûte « trop cher », et que nos salaires ne peuvent pas être augmentés.

À Mulhouse en septembre dernier il a dit aux syndicats : « *le problème, c'est que les salariés regardent toujours leur fiche de paye, et ça c'est plus possible !* »

Et la sienne de fiche de paye, vous voulez la regarder ?

Dans le document de référence 2014, publication officielle qui est consultable sur le site internet de PSA, il y a la rémunération de Carlos Tavares (page 141). Celle de 2015 n'a pas encore été communiquée par la direction.

On y apprend qu'avant d'être nommé PDG le 31 mars 2014, Tavares est passé par la case « membre du Directoire » du groupe du 1^{er} janvier au 30 mars 2014.

Et la différence, c'est jackpot !

Rémunération de Tavares du 1^{er} janvier au 30 mars 2014 :

308 812 euros, soit **3 470 euros par jour**, week-ends compris.

Rémunération de Tavares du 31 mars au 31 décembre 2014 :

2 442 124 euros, soit **8 848 euros par jour**, week-ends compris.

**Durant l'année 2014, dès qu'il est entré en fonction à PSA,
Carlos Tavares a donc eu une augmentation de salaire de 255% !**

Et notre augmentation de salaire en 2014 ? 0% ! Comme en 2013, et comme en 2015.

Carlos TAVARES Président du Directoire à compter du 31 mars 2014 Membre du Directoire du 1 ^{er} janvier au 30 mars 2014	Exercice 2013	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice en tant que Membre du Directoire (01/01/2014-30/03/2014) (détaillées au tableau 2)		308 812
Rémunérations dues au titre de l'exercice en tant que Président du Directoire (31/03/2014 - 31/12/2014) (détaillées au tableau 2)		2 442 124
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	0	2 750 936

Tableau extrait du document de référence 2014

Ces mêmes directeurs qui nous répètent à longueur de temps qu'il faut faire des efforts, qu'on gagne trop, qu'on est trop nombreux dans les usines et les bureaux, sont les premiers à toucher des salaires inimaginables, et à s'augmenter très largement.

Certains nous parlent d'une prime de 2 000 € pour cette année.

Tavares doit rigoler : il touche plus de 4 primes... par jour !



Primes 2016 : C'est notre argent !

Après avoir fermé une usine, supprimé des milliers d'emplois, et imposé aux salariés restants un accord de compétitivité synonyme, surtout de gel des salaires (signé par FO, CFE-CGC, CFTC et SIA), PSA semble prêt à tout pour se refaire une vertu.

D'ailleurs, certaines organisations syndicales s'attribuent carrément les mérites de cette réforme du système de retraite chapeau (qui n'est d'ailleurs pas supprimée), et poussent la désinformation jusqu'à dire qu'elles seraient à l'origine de l'octroi de la prime de 450 € bruts en avril 2016 (?!?).

Bref, PSA ne supprime pas son système de retraites chapeaux, il s'agit d'économiser 34 Millions d'euros sur cette ligne budgétaire pour la reverser aux 50 000 salariés du Groupe en France, soit : 450€ bruts par salarié.

Il est bien évident, qu'en ces temps extrêmement difficiles au terme de 3 années de blocage des salaires, cette prime sera la bienvenue.

Et puis, il s'agit de l'argent issu des ventes de produits que nous produisons, pas besoin donc de remercier chaleureusement notre direction.

En revanche, ces **450 €** sont loin, bien loin de compenser les **3354 €** de perte de salaire (sur la base de 43€ d'augmentation par mois et à progression constante) perdus suite au blocage des salaires depuis 2012. **Pour rappel : les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites ! Un vol de plus !**

La CGT considère que rien ne justifie l'octroi de retraites chapeaux à des dirigeants qui touchent déjà des salaires et primes exorbitants au cours de leur mission. Comme elle l'a toujours dit, ces systèmes doivent être purement et simplement supprimés car ils sont injustifiés et injustifiables.

Quant à la participation, la CGT rappelle qu'elle est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de cinquante salariés. La direction ne nous fait aucun cadeau en nous versant cette prime de participation / intéressement, elle est le fruit de nos efforts, de nos sacrifices, des bénéfices que nous dégageons... elle nous revient de droit !

La CGT demande toujours et plus que jamais une augmentation forte et uniforme de 300€ par mois, permettant de supporter la hausse permanente du coût de la vie.